

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD89

présenté par

M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« a) bis À la première phrase du premier alinéa, après le mot : « écotoxicité », sont insérés les mots : « ,la présence de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure la présence de substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les produits aux critères de modulation des primes et pénalités délivrées par les éco-organismes.

Des études scientifiques ont associé l'exposition à un certain nombre de PFAS à de très multiples effets néfastes sur la santé : des cancers, des effets sur les systèmes reproductif et hormonal (certains sont des perturbateurs endocriniens) ainsi que sur le système immunitaire (y compris une diminution de la réponse immunitaire vaccinale). Dans un rapport publié en janvier 2023, l'association Générations futures indique que tous les milieux sont contaminés par les PFAS : eaux, sols, air, sédiments, organismes vivants. Selon l'enquête du journal Le Monde et de médias partenaires, intitulée "Forever Pollution Project", plus de 900 sites sont contaminés rien qu'en France.

Ces polluants dits "éternels" résistent aux biodégradations, aux traitements thermiques et chimiques. Il est donc urgent d'arrêter leur utilisation afin de mettre un terme aux pollutions qu'ils causent. La solution idéale serait l'interdiction de tous les rejets industriels. La mesure intermédiaire proposée par cet amendement permet d'avancer en ce sens. Le respect du principe pollueur-payeur, par la modulation des contributions versées aux éco-organismes, permettra de renchérir l'utilisation des PFAS et d'en dissuader le recours.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES propose d'inclure la présence de substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les produits aux critères de modulation des primes et pénalités délivrées par les éco-organismes.